

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de mai le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD

Absents excusés : M. Antoine VERMOREL-MARQUES, Mme Aurélie RICHARD, M. Robert MATTONI et Mme Laurence CHATEAU

Procurations : Mme Aurélie RICHARD à Mme Céline JANDARD et Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON

Date de convocation du Conseil municipal : le 29 avril 2021

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD

1 – Procès-verbal de la réunion du 20 avril 2021 :

POUR à l'unanimité

2 – Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :

Par arrêtés du Maire : depuis le Conseil municipal du 20 avril 2020, la délégation de compétence a été utilisée 4 fois (21-15, 21-16, 21-17 et 21-18).

3 – Décision modificative budgétaire n° 1 – budget général

Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, présente la décision modificative budgétaire N° 1 qu'il serait nécessaire d'apporter au budget général.

Elle modifie les dépenses pour un montant de 2 900 € sans augmentation des crédits de la section d'Investissement.

18h20 – Mme Séverine BESSON rejoint l'assemblée délibérante.

Procuration de Mme Laurence CHATEAU à Séverine BESSON

Présents : 18

Votants : 20

➔ **POUR à l'unanimité**

4 – Déclassement d'une partie d'emprise publique au droit de passage du Maréchal-ferrant

N° 2021-05-06/01

18h24 – Mme Carole SYLVESTRE rejoint l'assemblée délibérante.

Présents : 19

Votants : 21

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à la Domanialité, propose de procéder au déclassement d'une partie de l'emprise publique (à hauteur du 115 rue du Commerce) au droit du passage du Maréchal-ferrant. Il s'agit de déclasser une surface de 9 m² en vue de la rétrocession au propriétaire riverain complétant ainsi sa terrasse. Cette surface n'a pas d'utilité en terme d'usage public.

En vertu des dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière qui précise que « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie », Mme Muriel MARCELLIN propose d'approuver ce déclassement sans enquête publique puisque respectant les dispositions ci-avant indiquées.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Décider le déclassement d'une partie de l'emprise publique au droit du passage du Maréchal-ferrant conformément au plan annexé à la présente en vue de sa rétrocession au riverain.

➔ **POUR à l'unanimité**

5 – Acquisition de 3 parcelles à Chantoisé (route de Saint André)

N° 2021-05-06/02

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à la Domanialité, rappelle que la commune a programmé des travaux d'aménagement d'une piste cyclable (voie verte) route de Saint André d'Apchon.

Le long de cette voie, deux propriétaires acceptent de céder 3 parcelles de terrains d'une surface globale de 1 461 m².

Elle se situe entre la route de Saint André et un délaissé de l'ancienne route départementale N° 8 rétrocedé à la commune.

Elle permettrait de réaliser un aménagement paysager pour accueillir notamment des tables de pique-nique.

Mme Muriel MARCELLIN indique que les propriétaires acceptent la proposition communale d'acquisition au prix de 1 € le m².

L'indivision ALLEGRE céderait les parcelles cadastrées sous les numéros 864 section A d'une superficie de 265 m² et 865 section A d'une superficie de 875 m².

Les consorts COLLET céderaient la parcelle cadastrée sous le numéro 872 section A d'une superficie de 321 m².

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Décider l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision ALLEGRE, cadastrées sous les numéros 864 et 865 section d'une surface totale de 1 140 m² au prix de 1 € le m² ;
- Décider l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts COLLET, cadastrée sous le numéro 872 section A, d'une superficie de 321 m² aux prix de 1 € le m² ;
- Charger l'étude GERBAY/SOL DOURDIN notaire à Renaison d'établir les actes à intervenir ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits actes ;
- Dire que les honoraires du notaire et du géomètre sont à la charge de la commune.

➔ **POUR à l'unanimité**

6 – Convention avec Roannaise de l'Eau pour l'accompagnement des travaux d'aménagement d'une piste cyclable

N° 2021-05-06/03

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la Voirie et la Sécurité, aux espaces verts et à l'environnement, explique que Roannaise de l'Eau (RDE) a programmé des travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable route de Saint André.

En effet, Roannaise de l'Eau souhaite coordonner ces travaux de renouvellement de la conduite avec les travaux d'aménagement de la piste cyclable (voie verte) route de Saint André.

M. Frédéric GOUTAUDIER présente le projet de convention Roannaise de l'Eau / commune qui fixe les conditions dans lesquelles Roannaise de l'Eau réalisera ces travaux de renouvellement de la conduite d'eau.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuver les termes de la convention entre Roannaise de l'Eau et la commune dénommée « accompagnement des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la commune de Renaison ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➔ **POUR à l'unanimité**

7 – Personnel communal

7.1 Recrutement d'un saisonnier en juillet (espaces verts)

N° 2021-05-06/04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service espaces verts pour le mois de juillet,

Sur le rapport de Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée au Personnel,

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions à temps complet d'aide à l'entretien des espaces verts et à l'arrosage.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération d'un adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➔ **POUR à l'unanimité**

7.2 Recrutement d'un saisonnier en août (espaces verts)

N° 2021-05-06/05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service espaces verts pour le mois d'août 2021,

Sur le rapport de Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée au Personnel,

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 août 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions à temps complet d'aide à l'entretien des espaces verts et à l'arrosage.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération d'un adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➔ **POUR à l'unanimité**

8 – SIEL

8.1 Modification du montant de la participation communale concernant l'opération OP23037 « éclairage public du carrefour lotissement la Chênaie et rue de Roanne »

N° 2021-05-06/06

Monsieur Didier PICARD, Conseiller municipal délégué au SIEL rappelle que par la délibération N° 2021-03-11/12, le Conseil municipal avait approuvé l'éclairage public du carrefour lotissement la Chênaie et rue de Roanne OP 23037.

Monsieur Didier PICARD, rappelle qu'il s'agit des travaux de l'éclairage public du carrefour du lotissement la Chênaie et rue de Roanne.

Le Conseil municipal est invité à délibérer à nouveau afin de prendre en compte la nouvelle évaluation prévisionnelle du fonds de concours à la charge de notre commune qui s'élève à 968.52 € (taux de 81 % ramené à 71 %).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation communale
Eclairage public du carrefour lotissement La Chênaie et rue de Roanne	1 364.12 €	71 %	968.52 €
TOTAL	1 364.12 €		968.52 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Eclairage public du carrefour lotissement la Chênaie et rue de Roanne » (OP23037) dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,

- Prendre acte que le versement de fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir ce fonds de concours en une année,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,
- Annuler la délibération N° 2021-03-11/12 en date 11 mars 2021 comportant l'ancien montant du fonds de concours.

➔ **POUR à l'unanimité**

8.2 Modification du montant de la participation communale pour la réalisation du réseau interne commune en fibre optique (bâtiments et vidéo-protection)

N° 2021-05-06/07

Monsieur Didier PICARD, Conseiller municipal délégué au SIEL rappelle que par la délibération N° 2021-04-20/02, la Conseil municipal avait approuvé la réalisation du réseau interne commune en fibre optique (bâtiments et vidéo-protection).

Le Conseil municipal est invité délibérer à nouveau afin de reprendre le montant de notre participation à hauteur de 6 871,41 € correspondant à un câble fibre optique 72FO et non 48.

Monsieur Didier PICARD, rappelle que la Commune souhaite réaliser les travaux complémentaires d'installation de la fibre optique, permettant de relier par câble 72 FO le PM (situé à proximité du City stade) à la mairie. Chaque bâtiment communal sera relié à la mairie. Après ce raccordement, différents lieux de notre commune seront connectés à des caméras de vidéo protection.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Fibre 72 FO	6 871,41 €		6 871,41 €
Charge SIEL	21 050 €		0 €
TOTAL	27 921,41 €		6 871,41 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'un programme caméras 2020/2021 dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Prendre acte que le versement de fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir ce fonds de concours en une année,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,
- Annuler la délibération N° 2021-04-20/02 en date du 20 avril 2021.

➔ **POUR à l'unanimité**

8.3 Rénovation de l'éclairage des 2 terrains de tennis

N° 2021-05-06/08

Monsieur Didier PICARD, Conseiller municipal délégué au SIEL, expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de rénovation de l'éclairage des deux terrains de tennis communaux.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Rénovation éclairage des 2 terrains de tennis Led 300 Lux	13 689 €	71 %	9 719.00 €
TOTAL	13 689.65 €		9 719,65.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « rénovation de l'éclairage des deux terrains de tennis » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Prendre acte que le versement de fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir ce fonds de concours en une année,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

➔ **POUR à l'unanimité**

9- Roannais Agglomération – avis du Conseil municipal sur le Pacte de gouvernance

N° 2021-05-06/09

Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1^{er} ;

Vu la Loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 4 relatif à l'extension du délai d'adoption des pactes de gouvernance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11-2 portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2020 relative au débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 avril 2021 relative à l'adoption du pacte de gouvernance ;

Considérant que les élus communautaires et les élus municipaux des communes membres de Roannais Agglomération ont manifesté la volonté d'adopter une Pacte de gouvernance ;

Considérant qu'une démarche participative a été initiée avec la constitution d'un groupe de travail représentatif de toutes les communes membres de Roannais Agglomération ;

Considérant que ce groupe de travail a permis de produire le contenu du Pacte de gouvernance qui était proposé au vote du Conseil communautaire ;

Considérant que le Pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire et d'instaurer une conférence des territoires ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le contenu du Pacte de gouvernance de Roannais Agglomération,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Donner un avis favorable au pacte de gouvernance de Roannais Agglomération.

➔ **POUR à l'unanimité.**

COMPTES RENDUS DES ADJOINTS AU MAIRE et des Conseillers

- Prochain Conseil municipal : **Jeudi 3 juin 2021 à 18 heures**

Muriel MARCELLIN

- Commission Urbanisme : Lundi 31 mai 2021 à 18h
 - Schéma directeur cyclable (Roannais Agglomération) : validation des boucles vélos et liaisons internes (grosses communes et Renaison).

La liaison entre Pouilly les Nonains à Renaison n'est pas traitée. La demande a été faite afin d'intégrer cette liaison (hors la RD9).

Enveloppe : 1,75 millions d'euros

- Madame la Préfète s'est rendue mercredi 5 mai chez le viticulteur SEROL pour constater les dégâts dus au gel. Malheureusement, les viticulteurs seront servis en dernier dans le plan d'aides nationales.

19h09 – M. Antoine VERMOREL-MARQUES rejoint l'assemblée délibérante.

Antoine VERMOREL-MARQUES

- Nous n'avons plus de site internet depuis l'incendie du site d'hébergement OVH. Nous pourrions le recréer par nous-même à travers le site « wix.com », mais il faut payer par carte bancaire pour ne pas avoir de publicité.
- Vidéo-drône : une première réunion a été organisée pour la construction de la vidéo en 5 thèmes (durée 1mn 19s)
 - 1. Vue aérienne générale du village
 - 2. L'église
 - 3. La nature et le petit patrimoine de notre village
 - 4. La féerie d'un spectacle à Renaison (le Cabaret)
 - 5. Le vignoble
 - 6. La gastronomie et ses A.O.P.
 - 7. Les barrages (on termine par le plus grandiose!)

La vidéo sera réalisée sous la forme d'un scénario. publication début juillet. Coût : 972 € TTC

- Balade gourmande avant le 14 juillet 2021 à Renaison avec dégustation de produits.
- Le cabaret « Elégance » souhaite organiser une fête de la musique à Renaison (en chantant gratuitement) à partir de début juillet. Il faudra contacter le comité des fêtes pour discuter d'un décalage la fête patronale.
- Compte-rendu de la réunion entre le comité des fêtes et les élus sur les 130 ans du barrage

(présenté par Céline JANDARD)

Il s'agissait que les membres du comité échangent leurs idées sur la préparation des 130 ans du barrage. Le programme devra être validé par la ROANNAISE DE L'EAU et devra tenir compte des conditions sanitaires du mois de septembre.

Vendredi soir :

- Mapping lumineux ou fresque lumineuse sur le barrage (si le budget le permet)
- Stand snacking - la buvette sera assurée par « l'auberge de l'O »

Samedi - Dimanche :

- Le comité va se rapprocher de l'AMAR ou de l'association de Trail pour organiser un trail autour du barrage
- Ballade familiale contée avec Philippe MARCONNET si disponible
- Location de jeux en bois encadrés par un animateur
- concours et exposition de dessins
- Stand snacking / la buvette sera assurée par « l'auberge de l'O »
- En soirée (uniquement le samedi) si le feu d'artifice est tiré à Renaison, proposition d'une paëlla et si possible quelques tables seront mises à disposition sur la place de l'église. Concert dans l'église (pour des raisons de sonorisation) Jean-Marie GARDETTE devrait être contacté.
- Les forains seront-ils présents pour les 130 du barrage ou pour la fête patronale ?
- Roanne Agglo peut-elle mettre en place une navette bourg de Renaison – barrage ?

. Roannaise de l'Eau : inauguration de la maison de l'eau. La commune se chargerait d'un marché alimentaire (avec la fermeture de la route de Saint Rirand).

- Fête patronale : un défilé de vélos fleuris avec la fanfare est envisagé

Jean-Pierre SAPT

- Les travaux de la maison des associations sont terminés. La commission va travailler sur la mutualisation des utilisateurs associatifs.
- L'espace camping-car est totalement aménagé. Les plantations sont faites. Une ouverture pourrait avoir lieu fin mai (uniquement pour les services eau et eaux usagées). Les espaces aménagés seront barrés. Une demande a été faite pour l'installation d'une table extérieure vers le délaissé proche de l'ancien pont et deux espaces de stationnement seraient à aménager.
- La course cycliste du Dauphiné Libéré passera à Renaison le 1^{er} juin 2021
- Salle la Parenthèse : la commission souhaite ouvrir la salle à plus d'utilisateurs.
- Travaux Gare du Tacot : une première réunion aura lieu le mardi 11 mai à 14 heures. Les élus qui souhaitent participer peuvent se faire connaître.
- Calendrier des salles 2021/2022 : réunion le lundi 14 juin 2021 à 18h30 avec toutes les associations.
- Banque alimentaire : deuxième distribution de paniers. Elle remercie les élus de Renaison. Carole SYLVESTRE indique que les assistantes sociales souhaitent rencontrer les élus de Renaison afin d'exposer leurs contraintes.

Céline JANDARD pour Aurélie RICHARD

- Commission Education Jeunesse : lundi 17 mai 2021 à 19h
- La commande au programmiste va être passée.

Frédéric GOUTAUDIER

- Commission Voirie : mardi 11 mai 2021 à 18h
- Le petit pont fabriqué par l'IME de Taron est installé.
- Roannais Agglomération travaille sur la cabane « Mathéron » (avec un groupe de jeunes en insertion). Le chemin d'accès est en dévers. Il faudra sans doute abattre des arbres appartenant à Roannais Agglomération.
- Aménagement de voies cyclables le long de la RD9 depuis Pouilly les Nonains jusqu'à la rue de Roanne : travaux mi-juin pour 6 semaines avec la reprise des enrobés (voies cyclables de chaque côté).

Philippe GLATZ

- Il propose d'organiser une visite du grand douglas avec un « arrosage à l'arrosoir ».

Salim DJELLAB

- Commission Ressources Roannais Agglomération : les conventions liées à l'urbanisme seront revues ainsi que les conventions RGPD.

Séance levée à 20h10